

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2020/JUIL/048</b>	<b>OBJET :</b>  <b>INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 16/07/2020	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 10/07/2020	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX (arrivée à 19h34).

Madame OUSSET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

VU le décret 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

VU la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/044 en date du 3 juillet 2020 fixant à 8 le nombre d'adjoints au maire,

VU la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/046 en date du 16 juillet 2020 fixant à 13 le nombre de conseillers municipaux délégués,

VU la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/047 en date du 16 juillet 2020 appliquant la majoration de 15 % au titre des communes chefs-lieux de canton aux indemnités de fonction du maire et des adjoints au maire,

CONSIDERANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

CONSIDERANT que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer et de répartir l'enveloppe globale entre le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

CONSIDERANT que les indemnités de fonction des élus font partie des dépenses obligatoires,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 abstentions (S. GALLOCHER, M. BILLOUT, M. KHERBACH, G-B. TCHIKAYA, N. COSSERON, C. LAGOUTTE, A. DUROX),

#### **ARTICLE 1 :**

DECIDE de fixer, à compter du 4 juillet 2020, l'enveloppe globale maximale pour le paiement des indemnités de fonction des élus locaux ainsi qu'il suit :

- 55 % de l'indice brut terminal au titre de l'indemnité maximale du maire,
- 22 % de l'indice brut terminal au titre de l'indemnité maximale des adjoints au maire.

L'enveloppe globale maximale est définie comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Le Maire} \times 55 \% = 55 \\ & 8 \text{ Adjoints au Maire} \times 22 \% = 176 \\ & \text{Total de l'enveloppe maximale à répartir} : 231 \% \end{aligned}$$

## **ARTICLE 2 :**

DIT que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués se répartira ainsi qu'il suit, dans la limite de l'enveloppe globale maximale :

Membres du conseil municipal	% de l'indice brut terminal hors majoration de 15 % au titre des communes chefs-lieux de cantons
Maire	41,860
1 <sup>er</sup> Adjoint	12,407
2 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
3 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
4 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
5 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
6 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
7 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
8 <sup>ème</sup> Adjoint	12,407
1 <sup>er</sup> Conseiller municipal délégué	12,328
2 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	12,328
3 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	12,328
4 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	7,556
5 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	7,556
6 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	7,556
7 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	7,556
8 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	7,556
9 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	7,556
10 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	2,519
11 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	2,519
12 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	0,000
13 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	2,519
<b>Total</b>	<b>230,990</b>

Un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint à cette délibération.

## **ARTICLE 3 :**

DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et suivront les revalorisations en vigueur.

## **ARTICLE 4 :**

DIT que les dépenses résultant de la présente délibération seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

**ANNEXE RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES  
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres du conseil municipal	Fonction	Enveloppe globale	Enveloppe allouée		Montant brut indicatif
		Taux maximal de l'indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Taux attribué en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration au titre des communes chefs-lieux de canton *	Pouvant évoluer en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et de l'indice brut terminal
LE BOUTER Nolwenn	Maire	55	41,860	15 %	1872,31
LANSSELLE Alban	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
OUSSET Catherine	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
DUCQ Philippe	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
SCHUT Stéphanie	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
HAMELIN Serge	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
LION Edith	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
FAROY Dany	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
REGNAULT-GALLOIS Chantal	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	12,407	15 %	554,93
HOULIER Fabrice	1 <sup>er</sup> Conseiller municipal délégué		12,328		479,50
MARTINET Suzanna	2 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		12,328		479,50
RAPPAILLES Angélique	3 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		12,328		479,50
CONTENT Cédric	4 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		7,556		293,87
GÜNER Mahmut	5 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		7,556		293,87
BRUNOT Frédéric	6 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		7,556		293,87
JACKY Valérie	7 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		7,556		293,87
POIRIER Sylvie	8 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		7,556		293,87
PIEUSSERGUES Nathalie	9 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		7,556		293,87
CIGE Nimca	10 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		2,519		97,96
NOUGA NOUGA Jules	11 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		2,519		97,96
DE MAIGRET Armand	12 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		0,000		0,00
TENTE MARQUES Luis José	13 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		2,519		97,96
<b>TOTAL</b>		<b>231 %</b>	<b>230.99 %</b>		

*\*La majoration au titre des communes chefs-lieux de canton s'applique à l'indemnité octroyée.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



*Nolwenn Le Bouter*

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200724-2020-JUIL-048-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020